Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Académie : TOULOUSE

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Psychologue de l'éducation nationale

ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°2017-120 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Les psychologues de l'éducation nationale hors classe dont les noms suivent sont nommés psychologues de l'éducation nationale de classe exceptionnelle à compter du 1er septembre 2021 ;

NOM	PRENOM	DISCIPLINE	AFFECTATION
CAPDEJELLE	REGINE	EDO	CIO Lourdes
CASSAGNE	ISABELLE	EDA	Ecole primaire Galilée Lisle-sur-Tarn
DUBOIS	MICHEL	EDA	Ecole élémentaire Roger Sudre Revel
MARCAT	CATHERINE	EDA	Ecole élementaire Léonard de Vinci Castelginest

Part des femmes parmi les promouvables : 88,24%
Part des hommes parmi les promouvables : 11,76%

Part des femmes parmi les promus : 75%
Part des hommes parmi les promus : 25%

Fait le 24 août 2021
Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,

Vincent DENIS